

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 26

Objet :
Subvention école St
Marie

Date de convocation :

28 mars 2024

Date d'affichage :

28 mars 2024

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :

18

Nombre de votants :

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 11 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Pierrick THOMAS, M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Colette VERDOUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école Sainte-Marie sollicite une subvention dans le cadre d'une classe transplantée de tous les élèves du primaire allant de la Grande Section au CM2 qui s'est déroulée du 20 mars 2024 au 22 mars 2024 à Saint Nicolas de la Grave sur le thème « sport et handicap ».

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet pédagogique transmis par l'école Sainte Marie.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 1 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer à l'école Sainte-Marie (OGEC) une subvention de 1 000 € dans le cadre d'une classe transplantée de tous les élèves du primaire allant de la Grande Section au CM2 qui s'est déroulée du 20 mars 2024 au 22 mars 2024 à Saint Nicolas de la Grave.

- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024, article 65748.

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL

La secrétaire de Séance

Colette VERDOUX